

PROCES-VERBAL DE L'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE L'ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS.

**COMMUNE DE DIESEN
MERCREDI 27 MAI 2020**

L'an deux mil vingt, le vingt sept du mois de mai à dix huit heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de DIESEN proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-9 à 2124.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M.WALKOWIAK Gabriel, Mme KIRCHMANN Priscilla, M. SKICA Christian, Mme KAPFER Katia, M.VINGTANS René, Mme ROLSHAISEN Corinne, M. JAGER Jean-Paul, Mme MULLER Karine, M. RESLINGER Pierre, Mme KARDACH Marie Annick, M. KANNENGIESSER Gilles, Mme WIRTZLER Donatela, M. HUWER Laurent, Mme KONIECZNY Virginie, M. COURS Olivier.

Absents : -

La séance est ouverte sous la présidence de M. WALKOWIAK Gabriel, Maire, qui, après l'appel nominal, donne lecture des résultats constatés au procès-verbal de l'élection et déclare installer M. WALKOWIAK Gabriel, Mme KIRCHMANN Priscilla, M. SKICA Christian, Mme KAPFER Katia, M.VINGTANS René, Mme ROLSHAISEN Corinne, M. JAGER Jean-Paul, Mme MULLER Karine, M. RESLINGER Pierre, Mme KARDACH Marie Annick, M. KANNENGIESSER Gilles, Mme WIRTZLER Donatela, M. HUWER Laurent, Mme KONIECZNY Virginie, M. COURS Olivier dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

M. JAGER Jean-Paul, le plus âgé des membres du Conseil prend ensuite la présidence.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

M. JAGER propose de désigner Mme KIRCHMANN Priscilla pour assurer ces fonctions.

Conformément aux dispositions, le conseil municipal a désigné M. KANNENGIESSER Gilles et Mme KONIECZNY Virginie, assesseurs constituant le bureau.

A – ELECTION DU MAIRE :

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du maire.

Après un appel à candidature, M. WALKOWIAK Gabriel étant seul candidat, il est procédé au vote

ELECTION DU MAIRE

1^{er} tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, remet fermé au Président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 15

Bulletins blancs ou nuls : 1

Suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

A obtenu :

M.WALKOWIAK Gabriel : 14 voix

M.WALKOWIAK Gabriel, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Maire et est immédiatement installé.

B- CREATION DE POSTES D'ADJOINTS ET DE CONSEILLER DELEGUE :

M. le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal. En vertu de l'article L.2122-1 et L.2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci ne puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal. Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints.

Il est proposé la création de 4 postes d'adjoints

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide la création de quatre postes d'adjoints au maire.

M. le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un sans qu'il y ait obligation d'alternance d'un candidat de chaque sexe.

C – DELIBERATION POUR L'ELECTION DES ADJOINTS ET D'UN CONSEILLER DELEGUE :

Après appel à candidature, la liste suivante est proposée :

M. SKICA Christian, 1^{er} adjoint
Mme KIRCHMANN Priscilla, deuxième adjoint,
M. VINGTANS René, troisième adjoint,
Mme KAPFER Katia, quatrième adjoint,
M. RESLINGER Pierre, conseiller délégué,

Il est procédé au déroulement du vote.

Résultat du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 15
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 15
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral): 0
- d. Nombre de suffrages exprimés (b-c) : 15
- e. Majorité absolue : 8

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 15

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

A obtenu :

Liste SKICA : 15 voix

Proclamation de l'élection des adjoints et du conseiller délégué

Ont été proclamés adjoints et conseiller délégué et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par M. SKICA Christian.

Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tel qu'ils figurent sur la feuille de proclamation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h 30 minutes.

Diesen, le 28 mai 2020

Le Maire

G.WALKOWIAK



A handwritten signature in black ink, appearing to be "G. Walkowiak", written over a horizontal line.